



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الأغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

CONSEIL

Cent soixante et onzième session

Rome, 5-9 décembre 2022

Rapport de la cent quatre-vingt-douzième session du Comité financier Rome, 1^{er}-3 juin 2022

Résumé

À sa cent quatre-vingt-douzième session, le Comité a étudié plusieurs questions financières et budgétaires et questions de contrôle concernant le Programme alimentaire mondial (PAM) avant leur examen par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2022.

Suite que le Conseil est invité à donner

Le Conseil est invité à prendre note des vues et recommandations formulées par le Comité financier eu égard aux questions examinées par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle, en juin 2022.

Pour toute question relative au contenu du présent document, prière de s'adresser à:

M. David McSherry
Secrétaire du Comité financier
Tél.: +39 06570 53719
Courriel: DavidWilliam.McSherry@fao.org

Introduction

1. Le Comité a soumis au Conseil le rapport ci-après sur les travaux de sa cent quatre-vingt-douzième session.

2. Outre la Présidente, M^{me} Imelda Smolčić Nijers (Uruguay), les représentants des membres ci-après étaient présents:

- M. Mohammed Ahmed M. Alghamdi (Arabie saoudite)
- M. Mina Rizk (Égypte)
- M^{me} Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique)
- M. Kaba Urgessa Dinssa (Éthiopie)
- M. Vladimir V. Kuznetsov (Fédération de Russie)
- M. Kuraya Yoshihiro (Japon)
- M. Miguel Jorge García Winder (Mexique)
- M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger)
- M^{me} Bettina Carbone (Panama)
- M. Petter Nilsson (Suède)
- M^{me} Ratchanok Sangpenchan (Thaïlande)

3. La Présidente a informé le Comité que:

- M. Farid Moustapha M. Sanda (Niger) avait été désigné pour remplacer M^{me} Tahirou Rahila Rabiou en tant que représentant du Niger à la session;
- M^{me} Bettina Carbone (Panama) avait été désignée pour remplacer M. Tomás Alberto Duncan Jurado en tant que représentante du Panama à la session;
- M. Petter Nilsson (Suède) avait été désigné pour remplacer M^{me} Pernilla Ivarsson en tant que représentant de la Suède à la session;
- M^{me} Ratchanok Sangpenchan (Thaïlande) avait été désignée pour remplacer M. Thanawat Tiensin en tant que représentante de la Thaïlande à la session;
- M^{me} Elizabeth Petrovski (États-Unis d'Amérique) avait été désignée pour remplacer M^{me} Jennifer Harhigh en tant que représentante des États-Unis d'Amérique à la session.

4. Un résumé des qualifications des remplaçants des représentants peut être téléchargé depuis la page internet des organes directeurs et statutaires, à l'adresse suivante:
<http://www.fao.org/unfao/govbodies/gsbhome/finance-committee/substitute-representatives/fr/>.

5. À titre exceptionnel, la cent quatre-vingt-douzième session du Comité financier s'est tenue selon des modalités hybrides, certains représentants étant physiquement présents au Siège de la FAO tandis que d'autres assistaient aux séances à distance, en raison de la pandémie de covid-19. Le Comité a confirmé que, en vertu des dispositions de l'article VII de son Règlement intérieur, il consentait à la suspension de l'application des articles qui étaient susceptibles de ne pas être compatibles avec la formule hybride retenue pour la session.

6. Ont également assisté à la cent quatre-vingt-douzième session du Comité les observateurs sans droit de parole des États Membres ci-après:

- Algérie
- Allemagne
- Argentine
- Bangladesh
- Belgique
- Brésil
- Burkina Faso
- Colombie
- Congo
- Cuba
- Ghana
- Italie
- Maroc
- Mauritanie
- République arabe syrienne
- République démocratique du Congo
- République dominicaine
- Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
- Sénégal
- Türkiye

Questions relatives au Programme alimentaire mondial

Comptes annuels vérifiés de 2021

7. Le Comité a examiné le document du PAM intitulé *Comptes annuels vérifiés de 2021*.
8. Le Comité a été informé qu'en 2021, les produits du PAM, soit 9,8 milliards d'USD, et ses charges, soit 8,9 milliards d'USD, avaient enregistré une hausse de 10 pour cent, engendrant un excédent de 0,9 milliard d'USD. L'actif net du PAM s'élevait à 7,9 milliards d'USD à la fin de 2021. Le budget final fondé sur les besoins s'établissait à 14,4 milliards d'USD, ce qui représentait une augmentation de 20 pour cent par rapport au budget initial.
9. Le Comité s'est déclaré satisfait des comptes annuels vérifiés et de l'opinion d'audit sans réserve qui avait été formulée, ainsi que de la solidité de la situation et des résultats financiers du PAM. Il a demandé des éclaircissements concernant les contrôles internes et les risques de fraude, la couverture de la mise en œuvre de la plateforme numérique du PAM pour la gestion des données concernant les bénéficiaires et des transferts (SCOPE), le financement des avantages du personnel et l'augmentation des coûts afférents à la chaîne d'approvisionnement. Le Comité a été informé que le PAM mettait en œuvre des mesures importantes pour améliorer les contrôles internes et réduire les risques de fraude, et que SCOPE était une composante essentielle de l'écosystème qui permettait de répondre aux besoins opérationnels en matière de gestion des bénéficiaires. La direction a informé le Comité que le Département de l'élaboration des programmes et des politiques communiquerait en temps utile au Conseil d'administration du PAM des renseignements détaillés sur l'écosystème de SCOPE. Le Comité a en outre été informé que les opérations du PAM seraient très perturbées par la hausse des prix, malgré des mesures telles que le prépositionnement de stocks par l'intermédiaire du Mécanisme de gestion globale des vivres, la coopération avec le secteur privé et d'autres mesures visant à réaliser des gains d'efficacité.
10. Le Comité a reçu des informations sur les mesures que la direction envisageait de prendre pour donner suite aux recommandations d'audit et souligné l'importance que revêtait l'application des recommandations prioritaires dans le domaine de la gestion des contributions. Il a été informé des vastes efforts qui étaient faits pour assurer la gestion des accords relatifs aux contributions. Tout en jugeant préoccupante l'application à trois dons d'un taux inapproprié de recouvrement des coûts d'appui indirects (CAI), le Comité a salué les mesures immédiatement prises par le PAM pour renforcer son processus décisionnel et souligné qu'il était nécessaire que toutes les dérogations à l'application des taux de recouvrement des CAI soient soumises à l'approbation du Directeur financier, et que la gestion et la mise en œuvre des contrôles internes au PAM soient globalement améliorées. Le Comité a noté qu'il serait donné suite à l'ensemble des recommandations dans un délai d'un an.
11. **Le Comité:**
 - a) **a examiné les États financiers vérifiés de 2021 du PAM, accompagnés de l'opinion de l'Auditeur externe et de son rapport;**
 - b) **a noté que l'Auditeur externe avait réalisé son audit conformément aux Normes internationales d'audit et avait rendu une opinion sans réserve au sujet des états financiers;**
 - c) **s'est félicité des recommandations présentées dans le rapport de l'Auditeur externe et a encouragé la direction du PAM à prendre les mesures nécessaires pour y donner suite dans les délais indiqués dans le document;**
 - d) **a salué le travail de l'Auditeur externe sortant, la Cour des comptes de la France;**
 - e) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve les États financiers annuels du PAM pour l'exercice 2021, accompagnés du rapport de l'Auditeur externe.**

Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM

12. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier - 31 décembre 2021)*.
13. Le Comité s'est dit favorable à l'utilisation par le PAM des mécanismes de préfinancement, qui lui sont très utiles pour accroître la souplesse, la capacité d'ajustement et l'efficacité de ses opérations. Il a félicité le PAM pour l'usage qu'il fait de ces mécanismes de financement novateurs et pour la gestion des risques qui y sont associés.
14. Le Comité a approuvé le choix du PAM de recourir davantage au Mécanisme de gestion globale des vivres pour favoriser les achats locaux et régionaux ainsi que les achats auprès des petits exploitants agricoles.
15. Le Comité a noté que, pour que les mécanismes de préfinancement puissent être utilisés efficacement, certaines conditions imposées par les donateurs devraient être assouplies, et il a encouragé le PAM à dialoguer avec les donateurs en vue d'obtenir qu'ils accroissent la souplesse de leurs financements.
16. Le Comité a été informé que si les plafonds proposés ne risquaient pas d'être atteints dans l'immédiat, les coûts des denrées alimentaires et du transport ainsi que les quantités de produits nécessaires et les financements à prévoir pouvaient augmenter très rapidement et amener à envisager un relèvement des plafonds. Le PAM s'efforçait donc actuellement de trouver une méthode plus dynamique permettant d'ajuster les plafonds de ses mécanismes de préfinancement et les filets de sécurité nécessaires pour les soutenir.
17. **Le Comité:**
- a) **a accueilli avec intérêt le document intitulé *Rapport sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM (1^{er} janvier-31 décembre 2021)*;**
 - b) **a pris note avec satisfaction des informations détaillées présentées sur l'utilisation des mécanismes de préfinancement du PAM en 2021;**
 - c) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve: le maintien à 200 millions d'USD de l'objectif de dotation du Compte d'intervention immédiate (CII) pour 2022; la proposition de relever le plafond du dispositif de prêts internes en faveur des projets pour le porter de 760 millions d'USD à 950 millions d'USD; et la proposition de relever le plafond du Mécanisme de gestion globale des vivres pour le porter de 800 millions d'USD à 950 millions d'USD;**
 - d) **a appelé à poursuivre les efforts destinés à sensibiliser les donateurs aux avantages que présentent des financements souples et prévisibles pour une utilisation efficace des mécanismes de préfinancement du PAM.**

Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général

18. Le Comité a examiné le document intitulé *Classement des donateurs du secteur privé dans la catégorie des donateurs non habituels au sens de l'article XIII.4 (c) du Règlement général*.
19. Le Comité a félicité le PAM du succès constant de sa stratégie en matière de partenariat et de mobilisation de fonds auprès du secteur privé.
20. Le Comité a été informé que des partenariats avec le secteur privé représentant une valeur d'environ 20 millions d'USD ainsi qu'un appui en nature en faveur de l'Ukraine étaient mis en péril parce que les donateurs du secteur privé n'étaient pas classés comme il convenait. Le Comité a également été informé que le secteur privé offrait avec enthousiasme des contributions en espèces pour l'Ukraine.

21. Le Comité s'est félicité de la proposition qui contribuait à l'élargissement de la base des donateurs et prévoyait des garanties contre la monétisation et le recours au Fonds du PAM. Il a été informé des mesures mises en place pour garantir la composante en espèces; conformément au principe du recouvrement intégral des coûts, le taux de 6,5 pour cent au titre des CAI serait appliqué à la contribution en espèces correspondant à l'intégralité du don pour compléter les contributions en nature. Dans la plupart des cas, la composante en espèces provenant de la contribution couplée serait disponible avant le décaissement des fonds par le PAM, sans risque de crédit pour celui-ci.

22. **Le Comité:**

- a) **a recommandé que le Conseil d'administration du PAM approuve la proposition visant à classer les donateurs du secteur privé parmi les donateurs non habituels aux fins de l'application de l'article XIII.4 (c) du Règlement général du PAM, tout recours au Fonds du PAM ou à la monétisation étant toutefois exclu;**
- b) **a noté qu'une telle disposition garantirait le respect du principe du recouvrement intégral des coûts puisqu'elle permettrait que l'ensemble des coûts opérationnels et des coûts d'appui associés aux contributions du secteur privé soient couverts par les contributions d'un ou de plusieurs autres donateurs.**

Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024

23. Le Comité a examiné le document intitulé *Point sur le Plan de gestion du PAM pour 2022-2024*. Il a été informé que la direction continuait de contrôler les prévisions de contributions pour 2022 et qu'elle s'attendait désormais à ce qu'elles dépassent le montant de 9,5 milliards d'USD prévu en 2022 et 2023.

24. Le Comité a demandé de plus amples informations sur l'évolution de la part des financements souples dans les prévisions de contributions actualisées.

25. Le Comité s'est déclaré favorable et a souscrit à la plupart des points du projet de décision figurant dans le document soumis à l'approbation du Conseil d'administration du PAM.

26. Le Comité a examiné la proposition d'allouer 55 millions d'USD pour la mise en place d'un Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie.

27. Le Comité a posé diverses questions concernant: la manière dont étaient déterminés le montant du Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie qu'il était proposé de créer et le nombre de pays qui pourraient en bénéficier; les critères de sélection des pays et le mécanisme d'affectation; la nécessité d'exposer plus clairement les raisons pour lesquelles le PAM était le mieux placé pour entreprendre ces travaux; la collaboration avec les autres organismes; le moment choisi pour établir ce Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, alors que les besoins humanitaires étaient plus importants que jamais; les éléments tangibles montrant les effets des investissements précédents allant dans ce sens; la conformité avec la théorie du changement énoncée dans les plans stratégiques de pays; la manière de mesurer les progrès réalisés et l'impact obtenu; et la viabilité du Fonds.

28. **Le Comité:**

- a) **a noté que le document WFP/EB.A/2022/6-D/1 constituait la première mise à jour du Plan de gestion du PAM pour 2022-2024 qui avait été approuvé par le Conseil d'administration du PAM à sa deuxième session ordinaire de 2021;**
- b) **a noté également que le plan fondé sur les besoins pour 2022, soit 17,1 milliards d'USD au 31 mars 2022, représentait une augmentation de 4,2 milliards d'USD par rapport aux besoins opérationnels prévus pour 2022 dans le Plan de gestion initial du PAM pour 2022-2024;**

- c) a noté en outre que d'après le document, le montant des contributions prévues pour 2022 s'établissait à 9,5 milliards d'USD, en hausse par rapport aux 8,4 milliards d'USD indiqués dans le Plan de gestion initial du PAM pour 2022-2024, et que le Directeur exécutif envisageait de débloquer des fonds supplémentaires pour couvrir les dépenses administratives et d'appui aux programmes à hauteur de 2 pour cent au maximum de l'augmentation des contributions prévues;
- d) s'est dit favorable à la proposition de révision de l'application du taux de recouvrement des CAI de 4 pour cent dans certains cas particuliers et a recommandé au PAM de demander au Corps commun d'inspection de réaliser un examen des taux de recouvrement des CAI appliqués par les organismes des Nations Unies aux contributions des institutions financières internationales;
- e) s'est dit favorable à la proposition d'allouer un montant de 23,4 millions d'USD prélevé sur le Compte de péréquation des dépenses administratives et d'appui aux programmes, réparti comme suit: i) 8 millions d'USD pour contribuer au financement de la riposte conjointe du système des Nations Unies à la covid-19; et ii) 15,4 millions d'USD en faveur d'une nouvelle initiative interne d'importance primordiale visant à adapter les outils et plateformes de planification et de communication d'information au Plan stratégique et au Cadre de résultats institutionnels pour 2022-2025;
- f) s'est dit favorable également au prélèvement sur la part non affectée du Fonds général des montants suivants: i) 100 millions d'USD pour renforcer le CII; et ii) 30 millions d'USD pour reconstituer le Fonds de complément des contributions des nouveaux donateurs;
- g) a demandé à la direction de fournir davantage d'informations sur la proposition de transférer un montant de 55 millions d'USD pour mettre en place un Fonds d'aide à la transformation pour changer la vie, avant que cette question ne soit examinée par le Conseil d'administration du PAM à sa session annuelle;
- h) s'est déclaré satisfait des informations actualisées communiquées à propos de l'opération de budgétisation stratégique ascendante et a demandé au PAM de fournir des renseignements sur les priorités institutionnelles qui guideraient l'affectation des ressources provenant du budget administratif et d'appui aux programmes en 2023, laquelle serait présentée dans le Plan de gestion du PAM pour 2023-2025, ainsi que sur les priorités guidant l'allocation des crédits budgétaires dans le cadre de l'opération de budgétisation stratégique ascendante dans son ensemble.

Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant

29. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant* couvrant la période allant du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022.

30. Le Comité a noté que les causes profondes des cas de fraude détectés au PAM étaient souvent liées à une faible première ligne de défense, résultant de l'intégration insuffisante des contrôles, de l'inexpérience du personnel, du manque de ressources et du caractère limité des activités de contrôle. Le Comité a été informé que les ressources allouées aux enquêtes avaient récemment fait l'objet d'une augmentation et que l'externalisation de certaines fonctions était désormais chose faite; le nombre de cas de fraude signalés s'était considérablement accru au fil du temps, principalement en conséquence de l'intensification de la formation et de la sensibilisation et du fait de la multiplication des systèmes de signalement mis à disposition. Le Comité a constaté que les choses allaient dans la bonne direction, mais qu'il fallait en faire davantage pour renforcer le dispositif de contrôle interne actuellement en place et mieux intégrer les contrôles dans les opérations quotidiennes du PAM, notamment dans des domaines clés comme la chaîne d'approvisionnement, les partenaires coopérants, la gestion des bénéficiaires et les transferts de type monétaire. Le Comité a noté qu'il recevrait de plus amples informations sur le calendrier relatif à la mise en œuvre des recommandations issues de l'évaluation externe de la fonction de gestion globale des risques.

31. **Le Comité:**

- a) **a pris acte du rôle important que jouait le Comité consultatif de contrôle indépendant et a encouragé celui-ci à poursuivre ses activités;**
- b) **s'est félicité des indications fournies par le Comité consultatif de contrôle indépendant dans les domaines relevant de son mandat, notamment: la gestion globale des risques et les contrôles internes; l'audit interne et les enquêtes; le Bureau de l'évaluation indépendant; la politique en matière de personnel et la planification stratégique des effectifs; et les activités en matière de déontologie et la culture de la déontologie;**
- c) **a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel du Comité consultatif de contrôle indépendant*.**

Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif

32. Le Comité a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale*.

33. Le Comité s'est félicité de l'opinion favorable émise par le Bureau de l'Inspecteur général et de la conclusion selon laquelle aucune défaillance notable n'avait été décelée. Il a accueilli avec satisfaction la nouvelle approche des audits de bureaux de pays, axée sur cinq grands domaines particulièrement exposés aux risques: i) la gestion des bénéficiaires, ii) les transferts de type monétaire, iii) la chaîne d'approvisionnement (qui comprend les achats, la logistique, la gestion des vivres), iv) le suivi, et v) les aspects financiers. Le Comité a fait part de ses préoccupations quant au caractère récurrent des constatations concernant les transferts de type monétaire, la gestion des bénéficiaires, la gestion des partenaires coopérants et le suivi des programmes. La direction du PAM a pris note de ces préoccupations et a insisté sur les efforts qu'elle déployait en permanence pour donner suite aux constats faits dans le rapport et faire en sorte que des mesures soient prises dans l'ensemble du PAM.

34. Le Comité a également constaté que le nombre de plaintes et d'enquêtes ne cessait d'augmenter. Il a compris que le nombre actuel de dossiers par enquêteur n'était pas tenable et qu'il fallait renforcer les effectifs dans ce domaine pour atténuer les risques associés. Le Comité a engagé la direction à faire en sorte que le Bureau de l'Inspecteur général continue de bénéficier de financements supplémentaires tout en renforçant les mesures préventives, notamment en s'employant à remédier aux faiblesses de la première ligne de défense.

35. **Le Comité:**

- a) **a examiné les documents intitulés *Rapport annuel de l'Inspectrice générale et Note du Directeur exécutif sur le Rapport annuel de l'Inspectrice générale*;**
- b) **a pris note de l'opinion émise par l'Inspectrice générale selon laquelle les activités de contrôle effectuées n'avaient permis de détecter aucune défaillance notable des processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle en usage au PAM susceptible de compromettre sérieusement la réalisation des objectifs stratégiques et opérationnels de celui-ci;**
- c) **a conseillé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport annuel de l'Inspectrice générale* et d'encourager la direction à tirer parti des possibilités d'amélioration dans les domaines mis en lumière dans le rapport.**

Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2021

36. Le Comité a examiné le document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2021*.

37. Le Comité a noté que le cycle annuel d'élaboration des assurances du Directeur exécutif avait bénéficié de la participation en temps voulu de 130 hauts responsables du PAM et était présenté assorti de citations illustrant les éclairages reçus, notamment du terrain. Le Comité a été informé que les quatre points importants signalés en matière de contrôle depuis 2019 devaient encore faire l'objet d'une attention permanente et ce, malgré les progrès enregistrés dans tous les domaines; il a également pris connaissance des faits significatifs portés à l'attention de la direction durant la période à l'examen.

38. Le Comité a accueilli l'examen de la gestion avec intérêt et salué le travail accompli pour élaborer le rapport. Il a constaté que le processus contribuait aux activités de planification et de hiérarchisation des priorités visant à remédier aux faiblesses, et au renforcement de la culture de la gestion du risque. Le Comité a reçu des éclaircissements sur certains points techniques déterminants, comme: la compétitivité des offres d'emploi du PAM; la mise à niveau des compétences nécessaires pour mettre en œuvre le programme visant à changer la vie; la parité femmes-hommes et la promotion du personnel féminin; le financement d'engagements à long terme liés au personnel; le processus de conversion des contrats de services; la remise en question de la culture du silence concernant le signalement des faits de harcèlement, de harcèlement sexuel, d'abus d'autorité et de discrimination, et les formations visant à prévenir les comportements abusifs; la protection contre les représailles; les enseignements tirés des incidents significatifs; l'importance de la contribution du Bureau de l'Ombudsman et du Bureau de la déontologie à l'amélioration de la culture organisationnelle du PAM; le lien entre la plateforme Partner Connect et le Système d'appui à la gestion logistique; les solutions atypiques en matière de gestion des bénéficiaires; et la spécificité des objectifs fixés pour suivre les progrès accomplis.

39. **Le Comité:**

- a) **a salué** le document qui décrivait et analysait plus en détail les quatre points importants signalés en matière de risque et de contrôle dans la Déclaration sur le contrôle interne relative à 2020 et devant faire l'objet d'une attention prioritaire ainsi que les progrès accomplis en 2021 dans les domaines en question, à savoir:
 - i) la culture organisationnelle et les règles de conduite; ii) la gestion des talents et la planification des effectifs; iii) la gestion des organisations non gouvernementales; et iv) la gestion des bénéficiaires et les solutions informatiques;
- b) **a encouragé** la direction du PAM à continuer de prendre des mesures pour atténuer ces risques, afin d'assurer l'utilisation la plus efficace et la plus rationnelle qui soit des ressources du PAM et la protection de ses actifs;
- c) **a recommandé** au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Examen de la gestion des points importants signalés en matière de risque et de contrôle – 2021*.

Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants

40. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.

41. Le Comité a accueilli favorablement les initiatives en cours menées par le PAM pour rationaliser les mécanismes de gestion des partenariats de coopération et souligné qu'il était nécessaire que le PAM s'attaque aux problèmes liés à la gestion des partenaires coopérants qui étaient évoqués dans le rapport.

42. Le Comité a été informé de la feuille de route pour la transformation numérique établie par l'Unité des partenariats avec les ONG et s'est déclaré en faveur de la numérisation des procédures de gestion des partenariats de coopération (qui contribue à améliorer la qualité des données relatives à ces partenariats), un procédé jugé essentiel pour donner suite à de nombreuses recommandations. Le Comité a pris note des informations communiquées concernant les plateformes dont dispose le PAM pour assurer la gestion des données relatives aux partenaires coopérants:

- a) DOTS – une couche d'intégration de données dont le but est de relier les différents systèmes internes de traitement des données du PAM;
- b) portail des partenaires de l'Organisation des Nations Unies – une plateforme interinstitutions visant à faciliter les vérifications d'usage relatives aux ONG ainsi que la sélection des partenaires;
- c) Partner Connect – une interface d'établissement de rapports permettant aux partenaires coopérants de prendre directement part à la saisie des données relatives aux programmes.

43. Le Comité a souligné qu'il était nécessaire de renforcer les moyens dont disposent les ONG partenaires et le personnel des bureaux de pays du PAM pour utiliser les nouveaux outils numériques. Il a également encouragé la direction du PAM à continuer de renforcer les fonctions de l'Unité des partenariats avec les ONG au niveau du Siège et à collaborer plus étroitement avec les partenaires des Nations Unies pour ce qui était de la sélection des partenariats de coopération.

44. **Le Comité:**

- a) **s'est dit satisfait du document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur la gestion des partenaires coopérants* et a accueilli favorablement les recommandations qui y figurent;**
- b) **a pris note de la réponse de la direction du PAM aux recommandations formulées, y compris des précisions communiquées au sujet de celles qui n'avaient été que partiellement acceptées;**
- c) **a encouragé la direction du PAM à donner suite aux recommandations, notamment en allouant suffisamment de ressources au renforcement de la gestion des partenariats de coopération.**

Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction

45. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction* et la réponse de la direction du PAM aux recommandations qu'il contenait.

46. Le Comité a pris note des calendriers de mise en œuvre qui couvrent la période allant de 2022 au début de 2024 et reçu des éclaircissements sur l'allongement du calendrier prévu pour la mise à jour du Cadre de supervision en raison des nombreuses consultations à mener avec diverses parties prenantes, dont le Conseil d'administration du PAM.

47. Le Comité a reconnu le rôle fondamental que la gestion des risques joue dans le renforcement de la confiance des parties prenantes et l'optimisation des ressources. Il a pris acte des préoccupations exprimées par les bureaux de terrain concernant l'incidence des exigences accrues en matière de gestion des risques sur la performance opérationnelle. Pour optimiser les fonctions de supervision, il a encouragé la direction à donner suite aux recommandations hautement prioritaires aussi vite que possible. Le Comité a obtenu des précisions concernant les aspects suivants:

- a) le rôle très utile que joue le cycle d'élaboration des assurances du Directeur exécutif, dont découle la Déclaration sur le contrôle interne, vis-à-vis du renforcement de la culture de la gestion des risques;
- b) le renforcement du suivi et de la supervision assurés par les bureaux régionaux, et notamment l'amélioration de la coordination avec le Siège au moyen d'un manuel dont la version finale devrait être communiquée dans une circulaire du Directeur exécutif d'ici à la fin de 2022;

- c) le positionnement, l'organisation hiérarchique et la structure de la Division de la gestion globale des risques à la lumière des constatations formulées à cet égard lors de l'examen indépendant réalisé par le Bureau de l'audit interne, auxquelles il sera donné suite dans le Plan de gestion pour 2023-2025, et de l'évaluation de la maturité de la gestion globale des risques menée par le cabinet Baldwin Global;
- d) l'investissement consacré en continu au réseau des conseillers chargés des risques et de la conformité et à des outils tels que l'outil R2 de suivi des risques et des recommandations pour gérer les risques et les contrôles plus efficacement.

48. **Le Comité:**

- a) **s'est dit satisfait du document intitulé *Rapport de l'Auditeur externe sur la supervision par la direction* et a accueilli favorablement les recommandations qui y figurent;**
- b) **a pris note de l'acceptation des recommandations par la direction du PAM et des mesures que celle-ci prévoit de prendre pour y donner suite;**
- c) **a encouragé la direction du PAM à appliquer les recommandations dans les délais qu'elle s'est fixés en tenant dûment compte des priorités indiquées par l'Auditeur externe.**

Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe

49. Le Comité a examiné le document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe*.

50. Le Comité a été informé que 39 des 54 recommandations encore en suspens à la session du Conseil d'administration du PAM de juin 2021 avaient été classées, soit un taux d'application de 72 pour cent, le plus élevé depuis 2006; il a également été informé que 19 recommandations restaient en suspens, dont quatre nouvelles recommandations formulées dans le rapport sur les comptes annuels vérifiés de 2021.

51. Le Comité a accueilli avec intérêt le rapport, se félicitant des progrès accomplis s'agissant d'appliquer les recommandations de l'Auditeur externe, et a noté que la direction du PAM répondrait à toute autre question dans le cadre d'entretiens bilatéraux avec les membres du Comité financier.

52. **Le Comité:**

- a) **a pris note de l'état d'avancement de l'application des recommandations de l'Auditeur externe en suspens;**
- b) **a encouragé la direction du PAM à donner suite aux dernières recommandations en suspens dans les délais indiqués dans le rapport;**
- c) **a recommandé au Conseil d'administration du PAM de prendre note du document intitulé *Rapport sur l'application des recommandations de l'Auditeur externe*.**

Autres questions

Date et lieu de la cent quatre-vingt-treizième session

53. Le Comité a été informé que la session suivante se tiendrait les 27 et 28 octobre 2022. L'organisation de la session dépendrait de l'évolution des restrictions liées à la covid-19.